

CMQ-72653-001

Séance du 27 août 2026

R É S O L U T I O N
2026-009

AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de La Motte (La Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 10 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2026, le Président de la Commission municipale (la Commission) a désigné monsieur Joseph-André Roy, et en son absence, madame Sandra Bilodeau, membres de la Commission, pour voir à l'administration de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour son administration;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des dépenses d'un montant total de 135 747,77 \$ apparaissant dans le document « Liste des comptes à payer courante » du 25 août 2026.



Joseph-André Roy
Membre
Commission municipale du Québec